BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1118

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

487 676 348 RCS Montpellier.
SUD SERVICES MPLUS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 526, Avenue du Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis de parution au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) Objet : Publication du projet de fusion-absorption entre les sociétés OFFICE ADOM PACA (Absorbante) et SUD SERVICES MPLUS (Absorbée). Conformément aux dispositions des articles L.236-1 et suivants et R.236-2 du Code de commerce, les sociétés suivantes annoncent leur projet de fusion par voie d'absorption : •Société absorbante : OFFICE ADOM PACA, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 510 030 539, ayant son siège social au 21 rue André Allar, 13015 Marseille. •Société absorbée : SUD SERVICES MPLUS, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Montpellier sous le n° 487 676 348, ayant son siège social au 526 avenue du Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier. Principales caractéristiques : 1.La société absorbée transmettra à la société absorbante la totalité de son actif et de son passif. 2.Effet rétroactif de la fusion au 1er janvier 2024, tant sur le plan comptable que fiscal. 3.Les deux sociétés étant détenues à 100 % par la société mère Viasphère Group, aucune émission de nouvelles actions ni augmentation de capital ne sont prévues. 4.Le projet de fusion a pour objectif de simplifier la structure du groupe Viasphère et de réaliser des économies d'échelle. Opposition des créanciers : Les créanciers peuvent formuler opposition dans un délai de 30 jours suivant la publication du présent avis au BODACC, conformément aux dispositions de l'article L.236-14 du Code de commerce. Dépôt : Le projet de fusion a été déposé le 22 novembre 2024 auprès des greffes des tribunaux de commerce compétents pour les deux sociétés. Pour tout complément d'information, les documents relatifs à l'opération sont consultables au siège des sociétés concernées..